

**Complément de décision n° 2020/12-01
relatif à l'accréditation de
l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction
de Caen (ESITC Caen) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport intermédiaire demandé dans la décision n° 2020/12-01 concernant le diplôme d'Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen en formation continue sur le site de Caen : l'école fournira les modalités de mise en place de la formation continue, incluant notamment la procédure de sélection des candidats, le coût et le calendrier de la formation, la composition du jury d'attribution du diplôme.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen (ESITC Caen) ;
- Vu la note de synthèse établie par Claire Peyratout, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 13 septembre 2022,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport suite au rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 13 septembre 2022.



La présidente,
Elisabeth CREPON